



INFORMATIONS ET CONDITIONS GENERALES DES SEJOURS DE VACANCES

Vous avez effectué une demande d'inscription à un de nos séjours, merci !
Vous allez recevoir par email un lien pour remplir le dossier d'inscription en ligne et nous vous détaillons ci-dessous diverses informations et documents à renvoyer.

1. Comment inscrire votre enfant ? Que comprend le prix du séjour ?

Pour réaliser l'inscription, vous devez :

1. Remplir le dossier d'inscription en ligne.
2. Nous envoyer par voie postale les documents suivants :
 - L'autorisation de séjour (en fin de ce dossier) complétée et signée pour le transfert de responsabilité ;
 - L'autorisation d'hospitalisation et des soins d'urgences complétée et signée par au moins un représentant légal (en fin de ce dossier) ;
 - Une copie de la carte d'identité ou passeport de l'enfant ou du livret de famille ;
 - L'attestation de Sécurité Sociale de l'enfant de l'année en cours pour permettre de le faire soigner si nécessaire (à télécharger sur le site ameli.fr).
3. Nous envoyer par voie postale ou numérique les documents suivants :
 - L'engagement signé de votre enfant (en fin de ce dossier) ;
 - Une copie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant ;
 - Une attestation de mutuelle de l'année en cours si vous en avez une ;
 - Une attestation d'assurance Responsabilité Civile EXTRA SCOLAIRE de l'année en cours ;
 - Si vous êtes divorcés/séparés, nous fournir une photocopie des décisions de justices pour connaître l'autorité parentale précise et les interdictions (visites, contact téléphonique,) avec l'un des parents ou membres de la famille ;
 - Si le séjour est réglé par un organisme externe (CAF, CE, MDSI...), une attestation de prise en charge ;
 - Si un protocole sanitaire est toujours en vigueur, l'Annexe COVID complétée et signée.

NB : Si votre enfant est déjà venu à l'un des séjours, renvoyez-nous seulement :

- l'autorisation de séjour complétée et signée pour le transfert de responsabilité (en fin de ce dossier),
 - l'autorisation d'hospitalisation et des soins d'urgences complétée et signée par au moins un représentant légal (en fin de ce dossier),
 - l'engagement de votre enfant signé (en fin de ce dossier),
 - l'attestation de Sécurité Sociale et de mutuelle de l'enfant de l'année en cours,
 - l'attestation d'assurance Responsabilité Civile EXTRA SCOLAIRE de l'année en cours.
4. Régler un acompte minimal de 150€ ou le montant total du séjour :
 - par virement de préférence pour éviter les pertes et rejets de chèques (RIB ci-dessous). Prévenez-nous par mail et indiquez le nom et prénom de l'enfant sur l'ordre de virement ;
 - par chèque à l'ordre de L'Abeille Verte. Vous pouvez envoyer plusieurs chèques : acompte de 150 euros à encaisser tout de suite, et chèque du solde que nous encaisserons 30 jours avant le séjour OU plusieurs chèques si vous avez besoin d'un paiement échelonné (mettez la date d'encaissement au dos). Si vous postez un chèque, prévenez-nous par mail pour que nous puissions vérifier son arrivée ;
 - par Chèques Vacances. Mais ils engendrent des frais pour l'association : un prélèvement sur le montant versé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), des frais postaux pour leur envoi, du temps de gestion pour les pointer et les tamponner un par un, les regrouper par client. C'est pourquoi leur usage est facturé 15€ ;
 - par un organisme externe (CAF, CE, MDSI...), auquel cas, merci de nous fournir une attestation de prise en charge avant le séjour.

NB : Tant que l'acompte et le dossier d'inscription complété et signé ne sont pas reçus, l'inscription n'est

pas confirmée. Sans retour de votre part 15 jours après réception du dossier, nous nous réservons la possibilité de donner la place à un autre enfant.

5. Régler le solde du séjour au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Le non-paiement du solde 30 jours avant le début du séjour peut entraîner l'annulation de l'inscription, sans remboursement de l'acompte.

Notre tarif de base est le même quelque soit l'âge de l'enfant : 515€.

Une réduction de 5% sur le montant de base du séjour est applicable : si inscription de 2 ami.es (parrainage) ou plusieurs enfants d'une même fratrie, si votre enfant revient d'une année civile sur l'autre, et sur la deuxième inscription sur la même année civile (valable sur le deuxième séjour si l'enfant reste 2 semaines par exemple). Non cumulable.

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

- Pour les séjours d'été : l'hébergement en tipis (3 à 5 enfants par tente, animateur.ices présents sur le camp) avec matelas mousse, avec toilettes sèches et douche solaire.
- Pour les autres séjours : l'hébergement en tipis, gîte ou mobil home, avec WC et/ou toilettes sèches et douches chaudes.
- Les repas, l'encadrement et le matériel nécessaires aux animations, les activités et les éventuelles sorties ou prestations externes, variables selon les séjours.

Ne sont pas compris :

- La cotisation à l'association de 5€ (obligatoire pour l'assurance).
- Le transport jusqu'au lieu du séjour et celui du retour (voir ci-dessous). Nous pouvons assurer le transport des enfants depuis / jusqu'à la gare TGV d'Agen en navette, avec une participation aux frais de 35€ par enfant par trajet.
- Duvet et oreiller avec sa housse (voir la valise en point 8).
- Si votre enfant reste pour un second séjour consécutif, les repas (dîner, petit déjeuner, déjeuner) et la nuitée supplémentaires seront facturés 40€.

NB : L'Abeille Verte étant une Association à but non lucratif administrée par des bénévoles, vos dons sont déductibles à 66% de vos impôts. Ainsi, 30€ donnés ne vous en coûtent que 10€ (nous vous enverrons le reçu fiscal réglementaire en début d'année civile).



2. A quelle heure et comment amener / venir chercher les enfants ?

- Nous sommes une petite organisation et les enfants viennent de toute la France, nous ne pouvons hélas pas organiser leur transport depuis le domicile. Si vous pouvez amener / venir chercher votre enfant, c'est aussi un moyen de découvrir les lieux, de faire connaissance, de faire le point en fin de séjour...
- L'accueil et le départ des enfants ont lieu **entre 14h et 16h** pour les petites vacances et les inscrits en **camps fixe l'été**. Pour ceux inscrits en séjour **itinérant** (été), accueil des jeunes sur site en matinée de **11h-12h30**. Si ces horaires vous posent un souci et que vous souhaitez les aménager, merci de nous contacter au plus tôt.
- Pour le jour du retour, prévoyez un peu de temps sur place si vous souhaitez un **bilan personnalisé** du séjour de chaque enfant avec vous. Votre enfant sera fier aussi de vous montrer ses réalisations.
- Si une autre personne que les parents amène et surtout vient chercher les enfants, merci de nous prévenir par écrit et de nous donner son nom et numéro de portable. La personne devra présenter une pièce d'identité.
- Si vous amenez votre enfant en voiture, entrez dans votre GPS l'adresse suivante : Mazous 32800 RAMOUZENS. Vous pouvez aussi trouver l'association sur Google Maps en tapant L'Abeille Verte, Ramouzens.
- Si vous souhaitez acheminer votre enfant en **train**, soit par vous-même, soit avec le service Junior & Cie de la SNCF, la gare la plus proche est AGEN (gare TGV). Nous pouvons assurer le transport des enfants depuis / jusqu'à la gare TGV d'Agen en navette, avec une participation aux frais de 35€ par enfant par trajet. Pour réserver les billets de train, si possible, choisissez les horaires d'arrivée et de départ à la **Gare d'Agen entre 14h et 16h**.
- Si vous souhaitez « covoiturer » prévenez-nous ! Nous vous donnerons les coordonnées d'autres parents de votre région intéressés. Vous pourrez alors les contacter et organiser ce covoiturage, sous votre responsabilité.

FOCUS CRISE SANITAIRE : Merci de lire attentivement le protocole sanitaire joint détaillant les conditions spécifiques d'accueil, de départ, de convoyage, etc

3. Comment communiquer avec le(s) enfant(s) pendant le séjour ?

- Pendant le séjour, les parents peuvent joindre leur(s) enfant(s) du camp fixe au **05 81 53 03 71**, de préférence **entre 18h et 19h15**. Pour les inscrits en itinérance, nous vous donnerons, à votre arrivée, un numéro spécifique.
- Les enfants peuvent appeler leurs parents sur le même créneau s'ils le demandent, à une fréquence raisonnable pour que chacun ait la possibilité d'avoir ses parents.
- En raison de l'encombrement de la ligne, il peut arriver que vous ne puissiez pas joindre votre enfant. Ne vous inquiétez pas, réessayez un peu plus tard. Vous pouvez également envoyer un email à contact@labeilleverte.org, et nous demanderons à l'enfant de vous rappeler.
- Selon l'âge de l'enfant, **un appel par séjour constitue un bon rythme**. Sauf circonstances exceptionnelles, une fréquence plus importante peut les angoisser et perturber leur intégration.
- Si vous souhaitez écrire à votre enfant pendant son séjour : anticiper l'envoi du courrier avant le séjour, nous lui transmettrons votre lettre.
- Si votre enfant fête son anniversaire pendant le séjour, nous le lui souhaiterons avec gâteau / bougies. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous confier une carte ou un petit cadeau (pas d'objet de valeur) que nous lui remettrons.

4. Mon enfant est allergique, suit un traitement médical ou un régime

- **Renseignements médicaux** : Si votre enfant a ou a eu des soucis de santé, merci de le mentionner dans le dossier d'inscription.
- **Traitement** : S'il doit suivre un traitement médical, merci de nous fournir obligatoirement une copie de l'ordonnance avec les médicaments dans leurs boîtes d'origine et la notice, marquées au nom de l'enfant.
- **Pause thérapeutique** : Si votre enfant suit un traitement médical pour l'hyperactivité pendant la période scolaire, merci de nous en parler, ainsi qu'à votre médecin. Il peut être préférable que l'enfant conserve le traitement pendant le séjour, pour pouvoir suivre les activités et gérer ses relations avec les autres.
- **Alimentation** : Nous fournissons une alimentation équilibrée, comprenant des féculents, beaucoup de fruits et légumes, peu de sucre, de la viande, poisson et produits laitiers en quantité raisonnable, en privilégiant les produits de saison, frais, locaux, et bio lorsque nous le pouvons. Si votre enfant doit suivre un régime particulier pour des raisons de santé, d'allergies, d'intolérances, de religion ou convictions, merci de nous le signaler. Si ce régime nécessite des aliments particuliers (sans gluten, sans lactose, etc.), merci de nous les fournir.
- **Allergie** : Mentionnez toute allergie (alimentaire ou autre) dans le dossier d'inscription, en précisant bien le degré de gravité (va-t-il avoir un petit bouton ou risquer un œdème de Quincke ?) et la marche à suivre en cas d'exposition / de crise allergique. Si nous devons donner un médicament ou une crème antiallergique en cas de crise, les fournir avec l'ordonnance. Pensez à signaler dans le dossier d'inscription toute allergie médicamenteuse de votre enfant (antibiotiques, etc.)
- **Parasites** : Nous vous remercions d'avoir l'obligeance de vérifier la présence de poux avant d'amener votre enfant en séjour de vacances. Si un traitement de prévention ou d'élimination est en cours, merci de le fournir. Et si nous constatons la présence de parasites à l'arrivée ou le lendemain, nous refacturerons les traitements.

5. Que se passe-t-il en cas de maladie ou accident ?

- Pour vivre en Accueil Collectif de Mineurs, la **vaccination est obligatoire**. Merci de nous envoyer par email une copie des pages "vaccins" du carnet de santé ou un certificat de contre-indication si l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.
- **En cas d'incident sans gravité** (« bobo », fièvre ou mal de tête léger sans autre symptôme inquiétant, etc.), nous sommes habilités à pratiquer les soins d'usage sous la responsabilité de notre assistant(e) sanitaire titulaire du PSC1 (premiers secours). Indiquez-nous dans le dossier d'inscription si vous nous autorisez à administrer du paracétamol.
- **En cas de maladie ou accident plus sérieux**, nous déférerons votre enfant au médecin ou aux services hospitaliers les plus proches, et vous serez prévenus dans les plus brefs délais. Nous vous demandons pour cela de nous fournir par voie postale avant le séjour : une copie d'une pièce d'identité, une attestation de sécurité sociale à jour et l'autorisation d'hospitalisation et de soins d'urgences complétée et signée (disponible en fin de ce dossier). Nous pouvons alors être amenés à faire l'avance de frais médicaux (honoraires, médicaments...), les feuilles de maladie vous seront retournées en fin de séjour contre remboursement. Si vous avez une mutuelle, merci de nous fournir la copie numérique avant le séjour.
- **Rapatriement** : Si le séjour de votre enfant doit être interrompu pour raisons de santé ou accident, il est de votre responsabilité de venir le chercher ou d'organiser son rapatriement, et d'en demander éventuellement le remboursement à votre assurance.

FOCUS CRISE SANITAIRE : Merci de lire attentivement le protocole sanitaire joint détaillant les conditions de rapatriement en cas de suspicion du COVID-19

6. Quel est le statut de notre organisme ? Est-il officiellement agréé ?

- Ce séjour est organisé par l'Association L'Abeille Verte, sise au Lieu Dit Petit Mazous, 32800 RAMOUZENS, association à but non lucratif enregistrée auprès de la sous-préfecture de Condom (Gers) sous le numéro W322002405.
- L'Association est administrée par des bénévoles. Les frais du séjour de votre enfant servent intégralement à régler les frais d'hébergement, de nourriture, d'organisation et d'animation. Ce séjour est organisé en application du Code de l'action sociale et des familles concernant l'accueil des mineurs hors du domicile parental.
- Notre association est enregistrée auprès de la DDCSPP, représentant le Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dans le Gers, notre code organisateur est numéro 032 ORG 0250.
- Tous nos séjours satisfont aux obligations légales, notamment en ce qui concerne les dispositifs d'hygiène et de sécurité, le respect des taux d'encadrement et qualifications du personnel, et les obligations déclaratives. Nos séjours sont inspectés presque chaque année par les autorités compétentes, les rapports d'inspection sont consultables sur demande.
- Nous avons souscrit une assurance responsabilité civile selon les articles R227-27 à 30 du Code de l'action sociale et des familles, auprès de l'assurance MAIF N°Adhérent 4214595H. Une attestation peut vous être donnée si demandée.

7. Conditions d'annulation

- **Annulation ou séjour écourté du fait du participant :** Toute annulation, désistement ou séjour écourté du fait du participant quelle qu'en soit la raison, doit faire l'objet d'une lettre recommandée ou tout autre moyen permettant d'obtenir un accusé de réception. Toute annulation de séjour entraîne la retenue de tout ou partie du prix du séjour, à savoir :
 - 150 €, soit le montant de l'acompte, si l'annulation est signifiée plus de 30 jours avant le début du séjour.
 - L'intégralité du prix du séjour, en cas de désistement moins de 30 jours avant le début du séjour, ou pendant le séjour. Il vous appartient alors, si l'annulation est due à un cas de force majeure, d'obtenir un remboursement éventuel par votre assurance.
- **Annulation ou séjour écourté du fait de l'organisateur :**
 - Nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour de tout enfant présentant un comportement dangereux ou mettant en péril l'organisation du séjour. Il sera alors de votre responsabilité de venir chercher ou faire rapatrier votre enfant dans un délai maximal de 24 heures. Les frais de rapatriement seront alors à votre charge, y compris si nous devons nous en charger. Aucun remboursement de prix du séjour ne peut avoir lieu dans ce cas.
 - Toute annulation ou séjour écourté de notre fait en raison de circonstances exceptionnelles donnera lieu au remboursement des prestations non fournies, à savoir : l'intégralité du prix du séjour en cas d'annulation totale, ou le prix du séjour moins un forfait de 85 euros par nuit de séjour effective en cas de séjour écourté. Les frais de transport des enfants restent à la charge des parents.

FOCUS CRISE SANITAIRE : Comme nous l'autorise la loi, si le séjour venait à être annulé en raison de la crise sanitaire, nous procéderions à un avoir pour un futur séjour. Cet avoir sera valable 18 mois. Si vous n'utilisez pas votre avoir à l'issue de ce délai, vous serez intégralement remboursé des paiements effectués ou du solde de l'avoir restant.

8. Que mettre (et ne pas mettre) dans la valise ?

A METTRE DANS LA VALISE

VETEMENTS

Des vêtements confortables, adaptés à un séjour en plein air et en quantité suffisante pour la totalité du séjour (+ un peu de rab en cas de patouille – nous ne ferons une lessive si besoin que pour les enfants restant 2 séjours consécutifs), en évitant les affaires neuves ou de valeur :

- 2 pyjamas chauds, même l'été
- Sous-vêtements, chaussettes (en grand nombre)
- 1 maillot de bain pour les jeux d'eau
- Shorts + au moins 3 **pantalons longs ou jeans confortables même s'il fait très chaud** car cela permet de prévenir des tiques
- Tee-shirts à manches courtes et longues
- 3 pulls, gilets ou polaires pour les soirées fraîches
- 1 imperméable, anorak léger ou coupe-vent type « K-Way » (indispensable) + un blouson chaud en option
- 3 paires de chaussures : 1 paire de sport fermée, 1 paire de type « randonnée » pour protéger des tiques en forêt et 1 paire de sandales confortables éventuellement
- Pour les séjours de l'Automne/Printemps : bottes en caoutchouc et vêtements chauds

EFFETS PERSONNELS

MATERIEL OBLIGATOIRE

- 1 sac de couchage
- 1 gourde
- 1 petit sac à dos
- 2 serviettes de toilette
- 1 casquette / bob / chapeau
- 1 lampe de poche (si possible frontale)
- 1 sac pour isoler le linge sale

MATERIEL OPTIONNEL

- 1 coussin / oreiller et sa housse
- 1 doudou
- 1 petit couteau pour les bricolages Nature
- Aliments spéciaux si régime particulier
- 1 trousse sanitaire individuelle contenant :
 - gel hydroalcoolique
 - masques
 - médicaments éventuels avec leur ordonnance, notamment si l'enfant présente des allergies, ou s'il a un dentifrice spécifique
- Protection de nuit si nécessaires

MERCI DE LAISSER A LA MAISON

- Tous les produits d'hygiène : pour préserver la biodiversité sur notre terrain, nous fournirons des produits écologiques à tous (dentifrice, savon, shampoing).
- Tout ce qui comprend des écrans / écouteurs et contribue à couper l'enfant de son environnement : téléphone, console de jeux vidéos, tablettes, lecteur MP3... Mieux vaut aussi éviter les appareils photos, qui sont vite perdus ou cassés (ou alors : un modèle jetable). Si votre enfant prend des photos des autres enfants pendant le séjour, vous êtes responsable de l'usage qu'il en fait. Nous vous enverrons après le séjour un lien pour télécharger des photos souvenirs.
- L'argent de poche n'est pas nécessaire, dans le séjour tout est compris et nous n'organisons pas de sorties « shopping ». Merci de ne pas en donner à votre enfant.
- Les jouets, jeux, cartes... Il en trouvera plein sur place, et si l'enfant en amène cela crée des conflits, sans parler des risques de perte, de casse...
- Tout ce qui se boit et mange, en particulier gâteaux, bonbons, etc. Il sera bien nourri pendant le séjour, et mieux vaut éviter de créer des jalousies. S'il en a, il devra les partager. Exceptions : si votre enfant fête son anniversaire ou s'il est allergique et doit prendre des aliments de substitution (sans gluten, sans lactose...), merci de les fournir.
- Le maquillage et les tenues inappropriées à un quotidien en pleine nature.

PERTES ET VOL

- **L'étiquetage des affaires et effets personnels est obligatoire, mêmes les sous-vêtements.** Vous pouvez l'inscrire au feutre indélébile sur les étiquettes lavables. Nous avons aussi développé un partenariat vous permettant de bénéficier de réductions chez www.A-qui-S.fr, en entrant le code **RAM2090**. Il arrive qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, malgré la vigilance des encadrants : nous faisons de notre mieux pour les retrouver, mais ce n'est pas toujours possible. C'est pourquoi nous recommandons d'éviter les vêtements neufs ou onéreux, et de ne pas laisser d'objets de valeur ou, si vous le faites par obligation, à nous le signaler. En cas d'oubli de l'enfant, nous renverrons les effets via Mondial Relay contre remboursement.
- L'organisateur ne peut être tenu pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les disparitions d'objets en accueil de mineurs ne rentrent en général pas dans ce cadre.

AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET DE SOINS D'URGENCES

Je soussigné.e, M. ou Mme :

Représentant.e légal.e de :

Autorise M. Georges-Manuel DURAND ou Mme Loïca DIGON GARCIA

- A faire hospitaliser en cas d'urgence,
- A faire prendre en charge par un service d'urgence (pompiers SAMU,...),
- A faire soigner dès que son état physique le nécessite,
- A transporter aux urgences, suivant la gravité de la blessure ou l'état de santé psychique, pour que puisse être pratiqué, toute hospitalisation ou soins, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur votre enfant.

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

INFORMATIONS MEDICALES COMPLEMENTAIRES

Votre enfant fait-il des allergies : NON OUI, lesquelles :

Votre enfant a-t-il une contre-indication médicale : NON OUI, lesquelles :

Fait à

Signature d'un représentant légal

Le

INSCRIPTION ET AUTORISATIONS (à lire avec soin et signer)

Nous, soussignés
déclarons inscrire notre enfant au séjour organisé par l'Abeille Verte, au Lieu Dit Petit Mazous, 32800 RAMOUZENS.

Nous déclarons exacts les renseignements portés dans le dossier d'inscription.

Nous autorisons notre enfant à participer aux activités et sorties éventuelles.

Nous autorisons les responsables à assurer le transport de notre enfant en véhicule personnel ou collectif lors des sorties, ou pour tout autre besoin lié à l'organisation du séjour.

Nous autorisons les responsables du séjour à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, interventions chirurgicales) qui seraient rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant, sur instruction d'une autorité médicale.

En cas de difficulté de santé ou de comportement ne permettant pas à notre enfant de poursuivre son séjour, nous nous engageons à venir le chercher ou autoriser son rapatriement à nos frais dans un délai maximal de 24 heures.

Nous autorisons par la présente et sans réserve les organisateurs du séjour à prendre, détenir et diffuser sur tous supports l'image de notre enfant telle que reproduite sur les photographies ou films qui seront réalisés au cours de son séjour, au bénéfice exclusif de la communication de l'organisateur du séjour. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment à la demande du représentant légal.

(NB : En cas de désaccord avec cette clause, merci de cocher la case suivante :)

Nous avons lu et approuvons le contenu du document « Informations et Conditions Générales des séjours de vacances » du présent dossier, ainsi que le projet éducatif et pédagogique de l'Association, consultable sur son site Internet, que nous approuvons sans réserve.

A..... le

« Lu et approuvé », Signature d'un représentant légal

« Lu et approuvé », Signature d'un second représentant légal

MES ENGAGEMENTS (à faire lire, dater et signer par votre enfant)

Pour que le séjour se passe bien, je m'engage à honorer les valeurs de la colonie :

Vivre et construire ensemble, c'est ma nature

« **Vivre ensemble** », cela veut dire :

- Être bienveillant.e envers soi et tout le monde, se faire confiance
- Respecter les règles collectives, qui sont là pour notre sécurité affective et physique
- Participer aux missions du quotidien avec le groupe (ranger, cuisiner, nettoyer, mettre la table, etc) et s'aider lors de difficultés rencontrées, les résoudre pour le bien être du groupe

« **Construire ensemble** », cela veut dire :

- Ecouter et respecter les avis différents et les différences de chacun, être tolérant.e
- Apprendre à faire avec les autres et prendre soin de la relation créée
- Essayer avant de refuser (repas, activité, etc), et découvrir de nouvelles choses

« **C'est ma nature** », cela veut dire :

- Apprendre à découvrir, connaître, voire aimer la nature
- Respecter les lieux et tout ce qui y vit, même les plus petites bêtes et les plantes
- Essayer d'affronter et surmonter ses peurs

Et aussi, je prends l'engagement de (*ajoute ta promesse personnelle*) :

.....
.....

Le.....

Signature